PRÉFET DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires de l'Ain

23 rue Bourgmayer CS 90410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Service urbanisme et risques
Unité prévention des risques

Plan de prévention des risques

CÔTIÈRE de L'AIN

Commune de Druillat

Plan de zonage
Partie Ouest

Vu pour rester annexé à notre arrêté de ce jour,
Bourg-en-Bresse, le

Prescrit le 2 septembre 2024

Mis à l'enquête publique
Du 13 octobre 2025 au 20 novembre 2025

Approuvé le

Direction Départementale des Territoires de l'Ain

Réalisation : DDT01 - SUR - PR - lb mars 2026
Sources : DDT 01 - Alp'Géorisques
Fond cartographique : © IGN - BD Carto - BD Topo - DGI 2024 - Georef ®

N

0 250 500 m
Échelle 1/5 000

Partie Nord

SAINT-MARTIN-DU-MONT
DOMPIERRE-SUR-VEYLE
VILLETTE-SUR-AIN
VARAMBON

Légende

Zonage réglementaire

- Rg - Zone rouge glissement de terrain (inconstructible)
- Ri - Zone rouge inondation (inconstructible)
- Ri' - Zone rouge inondation de versant (inconstructible)
- Rn - Zone rouge remontée de nappe (inconstructible)
- Rp - Zone rouge chute de pierres (inconstructible)
- Rv - Zone rouge ruissellement (inconstructible)
- Bg - Zone bleue glissement de terrain (constructible sous condition)
- Bi - Zone bleue inondation (constructible sous condition)
- Bi' - Zone bleue inondation de versant (constructible sous condition)
- Bv - Zone bleue ruissellement sur versant (constructible sous condition)

Fond de plan

- Parcelles
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Limite de commune

Infrastructures

- Autoroute
- Route départementale
- Voies ferrées
- Lignes électriques

- Surfaces en eau
- Isocote (mNGF)

0 0,5 1 km
Partie Est
Partie Ouest